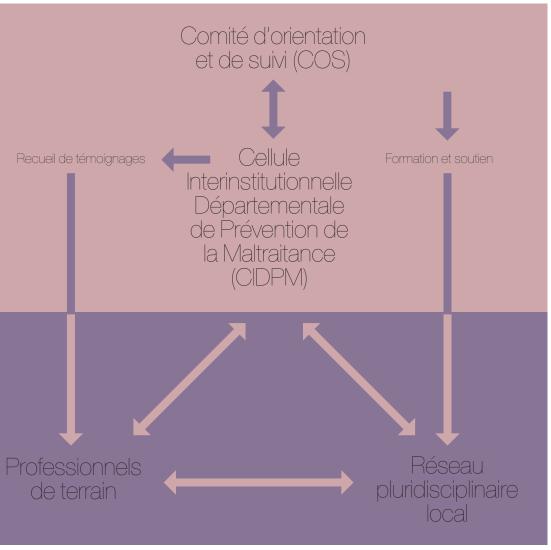


Le dispositif départemental de prévention de la maltraitance

Le dispositif départemental de prévention de la maltraitance a pour objectifs

- d'améliorer le signalement et le traitement des situations
- d'accompagner les professionnels
- de développer la connaissance du phénomène de maltraitance sur le Département

Niveau institutionne



Comité d'orientation et de suivi (COS)

Le comité d'orientation et de suivi, composé de représentants institutionnels et d'experts, a pour mission d'analyser les problématiques et données du territoire; d'impulser, d'orienter et d'évaluer les actions à partir des besoins repérés; de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et associatifs concernés.

Cellule Interinstitutionnelle Départementale de Prévention de la Maltraitance (CIDPM)

La CIDPM existe depuis 2000. Elle est constituée d'un réseau partenarial de professionnels des champs médico-social et juridique (DPAPH, MDPH, SSD, CRAMIF, services sociaux hospitaliers, psychiatrie, services de protection juridique des majeurs...).

Le service des Personnes âgées ainsi que le service des Personnes handicapées ont chacun un référent maltraitance. Chaque référent

- ▶ reçoit des alertes :
 par le 39 77 (numéro
 national maltraitance
 personnes âgées ou
 handicapées), par
 courrier, par mail, par
 téléphone de la part
 des particuliers, des
 professionnels et des
 agents du Département.
 Les situations peuvent
 concerner des
 personnes âgées ou
 handicapées à domicile
 ou en établissement.
- Le référent accuse réception à l'alertant. Il recueille ensuite des éléments d'information relatifs à la situation.
- Il analyse ensuite

l'alerte et si besoin la transmet aux partenaires de la CIDPM.

- Le référent impulse une mobilisation collective sur le plan départemental et sur le plan local.
- La situation est présentée en cellule où les partenaires procèdent à une analyse collective et formalisent des préconisations.
- Le référent s'assure du suivi et de la mise en œuvre des préconisations et représente la situation en cellule si nécessaire.



Pour contacter les référents du dispositif maltraitance :

maltraitance@cg93.fr